

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU C.C.A.S. DE SAVASSE**

SEANCE du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de QUENARDEL Françoise présidente.

Présents : QUENARDEL Françoise - CHASTAN Thierry - FAURE Sylviane - PLANCHER Christine - ROSTAN Françoise - THION Christian - BUSSY Patricia

Absents avec procuration : DRAY Bernadette (ROSTAN Françoise) - BONNARD-DREVARD Nathalie (FAURE Sylviane) - DE DIANOUS Antoine (PLANCHER Christine) - LIOTARD Régine (CHASTAN Thierry) - TRIBOULET Guy (THION Christian) -

Absente sans procuration : FIERE Pascale

Secrétaire de Séance : CHASTAN Thierry

Délibération 1.1

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Françoise QUENARDEL, présente le compte administratif 2022.

Le Bureau du C.C.A.S. donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 622.80
Opérations de l'exercice	3 018.95	3 378.00
TOTAUX	3 018.95	5 000.80
RESULTATS de CLOTURE		1 981.85

Le Bureau du C.C.A.S. vote et arrête, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse le 24 mars 2023
La Présidente,
Françoise QUENARDEL.

